

Directives à l'intention des clients pour la RECEPTION, ET

L'UTILISATION DE MATÉRIAUX DE RÉFÉRENCE

Réception

1. À la réception de votre colis, vérifiez son contenu pour vous assurer que votre commande est complète et qu'elle est arrivée en bon état.
*Si vous constatez une anomalie ou si le colis a été endommagé pendant le transport, veuillez nous contacter à reference@lactanet.ca dès que possible après réception.
2. Les matériaux de référence sont expédiés par courrier express dans une boîte/glacière avec des gelpacs afin de maintenir une température entre 2,0 et 8,0 °C pendant le transport. Veuillez noter que les matériaux de référence sont conservés avec du bronopol* pour la stabilité. Si votre colis est reçu à une température entre 8 °C et la température de la pièce (20-25 °C), veuillez réfrigérer les échantillons et procéder à l'analyse normalement. Si les échantillons sont reçus à une température supérieure à 25 °C, veuillez nous contacter à l'adresse reference@lactanet.ca.
3. Les matériaux de référence doivent être réfrigérés dès leur arrivée afin de les maintenir à une température entre 2,0 et 8,0 °C jusqu'à ce que les analyses puissent être effectuées.

Analyse

Il est important de traiter les matériaux de référence comme tous autres échantillons de routine analysés par votre instrument. Consultez le manuel d'utilisation de votre instrument. Le processus recommandé par Lactanet est le suivant :

- 1- Utiliser un bain-marie pour chauffer le matériel de référence. La température du bain doit idéalement être maintenue entre 38 °C et 42 °C pour amener les échantillons à une température de 38-42 °C. Cette opération prend généralement 10 à 15 minutes. Les matériaux de référence ne doivent pas rester dans le bain-marie pendant une période prolongée après avoir atteint la température souhaitée et sont destinés à un usage unique (ils ne doivent pas être réchauffés). L'analyse d'échantillon à une température moins élevée peut affecter la répétabilité des analyses.
- 2- Mélanger le matériel de référence en retournant la contenant doucement et à plusieurs reprises pour assurer une bonne homogénéité de l'échantillon. Les échantillons de lait cru et de crème peuvent avoir une couche de gras séparée de la partie liquide, et il est donc important d'incorporer ce gras lors du processus de chauffage. Ne pas agiter vigoureusement les échantillons de lait ou de crème, car cela peut créer des bulles d'air, séparer le lait ou endommager les cellules.

*Veuillez consulter la fiche de données de sécurité pour l'utilisation et l'élimination du conservateur de lait Brotab.

Certificats d'analyse

Les matériaux de référence sont expédiés le lundi, avant que les certificats d'analyses ne soient disponibles, afin d'éviter les retards d'expédition et ainsi s'assurer qu'ils sont déjà en possession de nos clients dès que les résultats sont disponibles.

Les certificats d'analyse peuvent être retrouvés sur le site Lactanet au plus tard le jeudi de la semaine où le matériel de référence est expédié.

<https://lactanet.ca/laboratoires/resultats-reference-etalons/>

Les résultats des analyses de protéines et de caséines achetées sont envoyés à l'adresse électronique que vous aurez indiquée, au plus tard le jeudi de la semaine au cours de laquelle les documents de référence ont été expédiés.

Utilisation prévue

Les matériaux de référence (MR) sont principalement utilisés pour la calibration d'appareils infrarouges.

Les échantillons de contrôle (-C) sont utilisés comme échantillons de référence avec valeurs connues pour la validation et/ou la vérification d'appareils infrarouge, ou encore pour la vérification et/ou validation de méthodes analytiques et de leurs appareils associés.

Une utilisation normale de ces MR répond aux critères de traçabilité de la norme ISO 17025 :2017.

Des études d'homogénéité et de stabilité sont disponibles pour ces MR.

Si présente, l'incertitude correspond à l'incertitude élargie avec un niveau de confiance de 95% et utilisant un facteur de couverture de $k=2$.

Références :

Fossomatic TM 7 Manuel de l'utilisateur 6007/1937 Rev. 5